

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

taxe départementale sur les espaces naturels sensibles Question écrite n° 96500

### Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les possibilités d'utilisation du budget de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Le budget de la TDENS peut-il être utilisé pour des projets immobiliers (touristiques ou pédagogiques) de grande dimension (plus de 3 millions d'euros) ? Ce budget peut il permettre le financement des charges salariales des agents en charge de la politique espaces naturels sensibles ? Il souhaiterait des réponses à ces deux questions.

#### Données clés

Auteur: M. Michel Heinrich

Circonscription: Vosges (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 96500 Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 2010, page 13623 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)